

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE

DE

PONT-DE-L'ARN

81660

SEANCE DU VINGT SEPT MARS DEUX MILLE TREIZE

Compte rendu de séance

.....

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur CARAYOL Christian, Maire,

MM,, Christian CARAYOL, Maire, ESTRABAUD Florence, FARENC Hugues, GARRIGUES Jean-Pierre, LUCAS Christophe, MAS Brigitte, Danièle CHABBERT, , FAGES Christine, MARCOU Philippe, , HOULES Anne-Marie, MAYNADIER Michel, CABROL Sonia, TOSCANO Jacques, BOUTOT Jacques, , GUILHEM-LOUBIERE Florence, GARCIA Etienne

Absents ayant donné procuration :

CHABBERT Christophe, procuration à CABANES Bernard

Absent excusé : ALONSO-GUIBBAL Annie, CARAYON Gilles

Secrétaire de la séance : CROS Isabelle

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2012

Vote à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, Monsieur le maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

1. Décision n°2013-1 du 31 janvier 2013 relative à la conclusion d'une convention d'occupation précaire avec Madame LOPES BRANCO relative au local situé avenue Philippe Cormouls à compter du 1^{er} février 2013 contre une indemnité d'occupation mensuelle hors charges de 126, 86 €.
2. Décision n°2013-2 du 31 janvier 2013 relative à la conclusion d'une convention d'implantation et de gestion de 6 modules d'informations municipales et publicitaires avec la société ATTRIA dont le siège social est situé 29 rue St Joseph 31000 Toulouse et représentée par son gérant Claude Mouchard pour une durée de 12 ans à compter du 27 janvier 2012.
3. Décision n°2013-3 du 6 février 2013 relative à la location d'un emplacement de parking au sein du local situé 8 rue de l'église avec Monsieur DORANCE Charles domicilié à Mazamet à compter du 1^{er} mars 2013 contre un loyer mensuel de 25 €
4. Décision n°2013-4 du 7 février 2013 relative à la prorogation pour une année supplémentaire à compter du 22 octobre 2012 du marché de service conclu avec la société Veolia pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.
5. Décision n°2013-5 du 12 mars 2013 relative à la conclusion d'un marché à procédure adaptée avec la société EIFFAGE, domiciliée ZI de Mélou – rue de l'Industrie BP 80513 CASTRES CEDEX pour l'aménagement de la cour de l'école Louis Germain contre la somme de 40 897,50 € HT.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Un tirage au sort est organisé afin de désigner 6 jurés d'assises qui seront amenés à siéger pour l'année 2014

FINANCES

1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le maire laisse la parole à monsieur Farenc, adjoint aux finances, afin de présenter les comptes administratifs des différents budgets de la commune. Un diaporama est ainsi projeté afin de permettre une meilleure compréhension des différents points importants de l'exercice. L'ensemble des comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion produits par le comptable public.

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	PREVISIONS	2 280 000.00	1 320 000.00
	REALISATIONS	2 312 594.59	1 041 791.61
	RESTES A REALISER		
DEPENSES	PREVISIONS	2 280 000.00	1 320 000.00
	REALISATIONS	1 687 226.12	1 080 054.83
	RESTES A REALISER		
RESULTAT ANTERIEUR	EXCEDENTS		
	DEFICITS		62 097.32
RESULTAT CUMULE	EXCEDENTS	625 368.47	
	BESOIN DE FINANCEMENT		100 360 .54

Vote à l'unanimité

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	PREVISIONS	160 000.00	100 000.00
	REALISATIONS	114 076.42	171 181.03
	RESTES A REALISER		
DEPENSES	PREVISIONS	160 000.00	100 000.00
	REALISATIONS	91 976.14	49 397.18
	RESTES A REALISER		
RESULTAT ANTERIEUR	EXCEDENTS		
	DEFICITS	50 635.28	40 249.01
RESULTAT CUMULE	EXCEDENTS		81 534.84
	BESOIN DE FINANCEMENT	28 535.00	

Vote à l'unanimité

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET CENTRALE

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	PREVISIONS	340 000.00	177 975.45
	REALISATIONS	310 141.77	4 366.00
	RESTES A REALISER		
DEPENSES	PREVISIONS	340 000.00	177 975.45
	REALISATIONS	241 193.94	7 529.74
	RESTES A REALISER		
RESULTAT ANTERIEUR	EXCEDENTS	142 042.63	83 609.45
	DEFICITS		
RESULTAT CUMULE	EXCEDENTS	210 990.46	80 445.71
	BESOIN DE FINANCEMENT		

Vote à l'unanimité

4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET LOTISSEMENT

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	PREVISIONS	2 691.04	14 428.45
	REALISATIONS		
	RESTES A REALISER		
DEPENSES	PREVISIONS	2 691.04	14 428.45
	REALISATIONS	338.85	7 036.18
	RESTES A REALISER		
RESULTAT	EXCEDENTS	2 691.04	14 428.45

ANTERIEUR	DEFICITS		
RESULTAT CUMULE	EXCEDENTS BESOIN DE FINANCEMENT	2352.19	7392.27

Vote à l'unanimité

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET CAISSE DES ECOLES

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	PREVISIONS	51 420.00	0
	REALISATIONS	28 710.40	0
	RESTES A REALISER		
DEPENSES	PREVISIONS	51 420.00	0
	REALISATIONS	33 166.40	0
	RESTES A REALISER		
RESULTAT ANTERIEUR	EXCEDENTS	6 225.84	0
	DEFICITS		0
RESULTAT CUMULE	EXCEDENTS	1 769.84	0
	BESOIN DE FINANCEMENT		0

Vote à l'unanimité

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET SPANC

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	PREVISIONS	0	0
	REALISATIONS	0	0
	RESTES A REALISER		
DEPENSES	PREVISIONS	0	0
	REALISATIONS	0	0
	RESTES A REALISER		
RESULTAT ANTERIEUR	EXCEDENTS	0	0
	DEFICITS		0
RESULTAT CUMULE	EXCEDENTS	0	0
	BESOIN DE FINANCEMENT	0	0

Vote à l'unanimité

7. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNE

L'excédent cumulé de fonctionnement qui s'élève à 625 368.47€ est affecté intégralement en réserves de la section d'investissement

Vote à l'unanimité

8. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET CENTRALE

L'excédent cumulé de fonctionnement qui s'élève 210 986,46 est affecté de la façon suivante :

- 100 000 € en réserves de la section d'investissement compte 1068
- 110 986,46 € en section de fonctionnement compte 002

Vote à l'unanimité

9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CHABBERT adjoint aux associations afin qu'il présente les différentes subventions attribuées cette année et préalablement discutées en commission association.

Ne prenant pas part au vote Jacques BOUTOT, Hugues FARENC

Le montant global des subventions s'élève 64 634,35 €

Vote à l'unanimité

10. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET CAISSE DES ECOLES.

Il est versé une subvention de fonctionnement au budget caisse des écoles d'un montant de 23 000 euros.

Vote à l'unanimité

11. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES.

Un montant de 2 928 € est versé aux coopératives scolaires des 3 écoles communales.

Vote à l'unanimité

12. REVERSEMENT EXCEDENT BUDGET CENTRALE HYDROELECTRIQUE.

Une subvention de 90 000 € est prélevée au budget centrale pour être reversé au budget commune .

Vote à l'unanimité

13. TAUX D'IMPOSITION 2013

Les taux d'imposition 2013 sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 8.75 % |
| - Taxe sur le foncier bâti | 20.66 % |
| - Taxe sur le foncier non bâti | 73.98 % |

Il demeurent inchangés par rapport à l'année précédente

Vote à la majorité

14. BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le budget primitif 2013 de la Commune s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT 2 100 425.00 €

INVESTISSEMENT 1 012 000.00 €

Vote à l'unanimité

15. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2013 assainissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT 120 000.00 €

INVESTISSEMENT 89 999.97 €

Vote à l'unanimité

16. BUDGET PRIMITIF SPANC

Le budget primitif 2013 SPANC s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT 35 000.00 €

INVESTISSEMENT 0 €

Il est précisé ici qu'il s'agit ici d'un nouveau budget puisque le service est effectif depuis le 1^{er} janvier 2012 et que les premiers contrôles vont intervenir.

Vote à l'unanimité

17. BUDGET PRIMITIF CENTRALE

Le budget primitif 2013 centrale s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT 240 792.63 €

INVESTISSEMENT 274 811.71

Vote à l'unanimité

18. BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Le budget primitif 2013 lotissement s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	2 352.19 €
INVESTISSEMENT	7 392.27 €

Vote à l'unanimité

19. BUDGET PRIMITIF CAISSE DES ECOLES

Le budget primitif 2013 caisse des écoles s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	75 000.00 €
INVESTISSEMENT	0.00 €

Vote à l'unanimité

20. ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE AU RECEVEUR.

Le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable est demandé en contre partie du versement d'une indemnité.

Vote à la majorité

21. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE VERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR

Il est proposé d'adopter une nouvelle convention entre l'office de tourisme de Mazamet et la commune afin de permettre le versement du produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs présents sur la commune, suite à l'arrivée à échéance la convention initiale.

Vote à la majorité

<u>URBANISME</u>

22. RECONDUCTION DE L'OPERATION FACADES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par une délibération en date du 4 février 2009, il s'était prononcé favorablement au lancement de l'opération façades. Un règlement intérieur a été par la suite adopté par une délibération en date du 3 février 2010.

Le but de ce dispositif est d'accompagner les efforts de réhabilitation des immeubles par une aide liée à la mise en valeur des façades à destination des propriétaires privés.

Après près de trois ans de mise en œuvre, cette opération a permis de réhabiliter un certain nombre d'immeubles et ainsi de participer à l'embellissement du périmètre retenu.

Suite à l'avis de la commission urbanisme, Monsieur le Maire propose donc de poursuivre les efforts consentis auprès des particuliers susceptibles de pouvoir bénéficier de cette aide, au moyen de la reconduction de cette opération pour une année supplémentaire, en fixant l'enveloppe globale à 4 000 €

Vote à l'unanimité

23. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE L'OPERATION FACADES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention de :

Monsieur CLARO Cédric et Madame DOUTRELEAU Germaine propriétaires du logement situé 3 rue du Gué de l'Arn 81660 Pont de l'Arn

- Objet des travaux : Fourniture et pose de menuiseries bois
- Montant H.T des travaux éligibles : 2 212 €
- Subvention sollicitée : 553 €

Vote à l'unanimité

24. INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE PARCELLE DU LOTISSEMENT DU CAMP DEL TERME

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'intégration de ce lotissement a déjà été réalisée mais que la parcelle cadastrée section AP 308 d'une contenance de 54 ca. a été omise et demeure ainsi dans le domaine privé du lotisseur. Il est donc proposé de régulariser cela en intégrant la dite parcelle dans le domaine public communal.

Vote à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

25. RECRUTEMENT PERIODE ESTIVALE

Considérant qu'en raison des congés d'été, le personnel municipal étant en nombre réduit,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire à procéder à des recrutements afin de venir en renfort du personnel titulaire.

Vote à l'unanimité

**26. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM 1^{ère} CLASSE A TEMPS NON COMPLET
SUITE A REUSSITE AU CONCOURS**

Monsieur le Maire soumet au conseil la création d'un poste permanent à temps complet d'agent spécialisé 1^{ère} classe des écoles maternelles à compter du 1er juin 2013 pour permettre l'avancement d'un agent.

Vote à l'unanimité

27. CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire soumet au conseil la création d'un poste permanent à temps complet d'agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles à compter du 1er juin 2013 pour permettre l'avancement d'un agent.

Vote à l'unanimité

28. CREATION D'UN CONTRAT D'AVENIR

Monsieur le Maire soumet au conseil la création d'un poste à temps complet à compter du 11 avril 2013 entrant dans le dispositif des emplois d'avenir pour permettre de conserver pendant 30 mois un agent actuellement employé au sein des services techniques de la commune dont le contrat unique d'insertion arrive à son terme.

Vote à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

29. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CACM

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération Castres-Mazamet une subvention d'un montant de 10 % des dépenses HT éligibles, pour l'aménagement de la salle de la Grange, en complément des subventions déjà acquises de la part de l'Etat dans le cadre de la DETR et du Conseil Général dans le cadre du contrat Atout Tarn.

- Coût prévisionnel des travaux : 251 376,00 € HT

Plan de financement prévisionnel :

- Subvention Etat (acquise):	62 843,00 € HT
- Subvention Conseil Général (acquise) :	35 025,00 € HT
- Subvention CACM demandée de 10 % :	25 137,60 € HT
- Autofinancement commune :	128 370,04 € HT

Vote à l'unanimité

30. AVENANT CONVENTION GESTION DES TENTES INTERCOMMUNALES

Monsieur le Maire explique au conseil qu'après accord des communes concernées, il a été décidé d'acquérir deux tentes (5x8) supplémentaires.

Il convient donc d'adopter un avenant à la convention initiale afin de fixer les modalités d'acquisition et de gestion de ces deux tentes supplémentaires.

Vote à l'unanimité

DIVERS

31. AIDE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INTERNET HAUT DEBIT (RENOUVELLEMENT)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que certains hameaux et habitations très isolés, sont en « zones blanches » au haut débit, contrairement aux habitations regroupées en zone agglomérée.

Elles ne peuvent être atteintes ni par une solution filaire du fait d'un éloignement trop important, ni par une solution WIFI ou WIMAX au regard d'un relief compliqué ou de la présence de masques, notamment la végétation environnante, et nécessitent la pose d'un nombre important de relais.

A court terme, le satellite est actuellement le seul recours pour ces administrés en attente. Les offres satellites proposent désormais des solutions d'accès au haut débit performantes. Cependant le prix reste élevé notamment en raison de l'investissement initial nécessaire dans un kit parabole.

Il est donc proposé de participer à hauteur de 150 € dans l'acquisition de ce kit parabole pour chaque foyer situé en « zone blanche » sous réserve de respecter les conditions définies dans le règlement annexé à la présente délibération.

Vote à l'unanimité

32. VERSEMENT DE SUBVENTIONS KIT SATELLITE

Monsieur le Maire soumet au Conseil les demandes d'aide formulées par :

- Monsieur VAISSIERE Jean-Claude domicilié au Nespoulié et dont le dossier a été déclaré complet et recevable.
- Mademoiselle CARON Stéphanie domiciliée à Aurelle et dont le dossier a été déclaré complet et recevable.

Une subvention de 150 € pour chacun des deux dossiers est enterinée.

Vote à l'unanimité

La séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance
Isabelle CROS

Le Maire
Christian CARAYOL